

**RENTREE 2021  
FICHE DE POSTE  
POSTE SPECIFIQUE ACADEMIQUE**

UAI : 0100966v  
Type établissement : EREA  
Nom établissement : EREA Philibert Commerson  
Commune : BOURG EN BRESSE

Code discipline de poste : E0030  
Libellé discipline :

**Descriptif général du poste** :(550 caractères max)

L'EREA accueille 150 élèves de 11 à 19 ans en grande difficulté scolaire, sociale et/ou relevant du handicap, il propose 100 places en internat éducatif. Le/la CPE coordonne les activités de l'internat et anime l'équipe AED en collaboration avec le/la CPE en charge de la VS. Il/ elle participe aux réunions de coordination et synthèse, GPDS, ESS et réunions de direction. Le/la CPE inscrit ses pratiques dans les objectifs de l'école inclusive. Il/elle doit avoir une bonne connaissance de l'ASH, de la grande difficulté scolaire et des méthodes éducatives et pédagogiques afférentes.

**Missions spécifiques et compétences requises :**

**Le/la conseiller.ère principal.e d'éducation exerçant en EREA inscrit son cadre d'action dans les missions définies par la circulaire n° 2015-139 du 10 août 2015. Cependant de par les enjeux propres à l'enseignement adapté définis par les circulaires n° 2015-176 du 28-10-2015 sur les SEGPA et 2017-076 du 24-4-2017 sur les EREA, la dimension éducative requiert des compétences spécifiques. La complexité des situations des élèves en grande difficulté scolaires et/ou sociale et/ou rencontrant des difficultés liées à une situation de handicap exige qu'une maîtrise solide des modalités et des procédures éducatives soit complétée par une bonne connaissance de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves Handicapés (ASH). Dans le contexte de l'enseignement adapté la relation aux familles est un élément fondamental de la réussite des élèves qui requiert des compétences spécifiques en terme de communication. La contribution du/ de la CPE au climat scolaire requiert tout autant analyse experte, capacité à proposer des actions adaptées aux publics contribuant à son amélioration mais aussi la capacité à gérer des situations de crises. Le nombre d'acteurs composant les équipes vie scolaire implique une aptitude confirmée à l'organisation du service et à la gestion des ressources humaines. La collaboration avec un ou plusieurs collègues comme avec les enseignants spécialisés et les équipes médico-sociales exige une capacité confirmée à**

**travailler en équipe.**

**Avec une bonne connaissance des objectifs de l'école inclusive le ou la CPE exerçant en EREA sera capable plus particulièrement :**

**Concernant la politique éducative de l'établissement et le projet éducatif :**

- De participer au diagnostic et à la formalisation de la politique éducative pour l'établissement à partir d'un diagnostic partagé fondé sur le projet d'établissement et le contrat d'objectif tripartite.
- De mobiliser ses compétences, son action et son service pour contribuer à l'acquisition par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en SEGPA.
- D'être capable de mener avec les enseignants ou les personnels médico-sociaux des séances pédagogiques et éducatives en co-intervention.
- De conseiller quotidiennement et en situation de tension le ou la chef.fe d'établissement sur les situations qui relèvent du champ éducatif.
- D'être particulièrement engagé.e dans le respect des règles de vie de l'établissement, de proposer et de mettre en oeuvre des stratégies adaptées permettant leur bonne application afin de préparer les élèves à exercer leur citoyenneté dans le cadre des valeurs de la République.
- De proposer des actions inscrites dans le parcours avenir dont il.elle sera un.e act.eur.rice majeur.e.
- De travailler en collaboration étroite avec les différents partenaires éducatifs (maison d'enfants, ASE)
- De connaître et de proposer des stratégies de prévention et de gestion des conflits.
- De proposer une animation socio-éducative qui permettra la promotion d'une citoyenneté participative en lien avec le.la chef.fe d'établissement, les enseignants et les partenaires impliqués dans la vie de l'établissement. Une expérience significative dans l'animation des CVL sera un plus.
- D'élaborer et d'animer un parcours citoyen qui permettra le respect de la laïcité et des valeurs de la République.

**Concernant le suivi des élèves :**

Associé.e.s aux différentes équipes pédagogiques des classes, le.la CPE sera plus particulièrement attent.if.ve :

- Aux conditions d'appropriation des savoirs par les élèves. Il.Elle sera notamment force de proposition pour les temps où les élèves ne sont pas en classe, en particulier dans l'organisation des temps d'études ou dans le cadre du dispositif devoirs faits.
- Aux modalités définies de collaboration avec les professeurs principaux et les équipes pédagogiques. Il.Elle s'impliquera avec volonté dans la concertation quotidienne comme institutionnelle avec les enseignants.
- Il.Elle nouera des contacts avec les établissements d'origines pour avoir une connaissance fine des élèves dès leur arrivée et assurer un suivi efficient.

- II. Elle participera aux réunions de suivi individuel ou collectif des élèves (coordination et synthèse, ESS, équipes éducatives) et sera en capacité d'animer un GPDS.
- II. Elle élaborera un pilotage du suivi des élèves, fondé sur un tableau de bord et sur des actions correctives notamment pour prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire.
- II. Elle saura communiquer avec l'ensemble de la communauté éducative en maîtrisant les outils pour y parvenir notamment l'usage des espaces numériques de travail ou des logiciels de suivi des élèves en usage dans les établissements.
- II. Elle proposera en concertation avec le/la chef.fe d'établissement, une politique de co-éducation cohérente permettant d'intégrer les parents d'élèves à la politique éducative. II. Elle y contribuera activement.
- II. Elle sera force de proposition pour l'organisation des temps d'ouverture de l'établissement sur son territoire : portes ouvertes, forum...
- II. Elle contribuera activement en lien avec les enseignants spécialisés et le dispositif ULIS au suivi et à l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers et des élèves allophones nouvellement arrivés en France.

**Concernant l'organisation de la vie scolaire de l'internat éducatif :**

Avec un sens de l'engagement et une grande disponibilité, le ou la CPE en EREA :

- Sera prêt.e à une présence de terrain de tous les instants afin de manifester par cette présence l'autorité éducative dont il/elle est dépositaire auprès des élèves.
- Inscira son action dans une démarche de projet visant à concevoir, conduire et évaluer le projet d'internat éducatif. II. Elle s'assurera de la bonne organisation et l'accompagnement éducatif et pédagogique proposé aux internes (cohérence des projets, gestion des emplois du temps, organisation matérielle, suivi et évaluation).
- Proposera une organisation des conditions d'accueil, des mouvements y compris dans les zones récréatives, les zones de travail et d'études collectives qui prennent en compte la sécurité des élèves particulièrement sensible.
- Travaillera en partenariat et sous l'autorité du/de la chef.fe d'établissement avec les services de l'Etat en charge des missions de sécurité.
- Proposera un plan d'action prenant en compte l'ensemble des dimensions d'un climat scolaire serein et propice au travail.
- Présentera une expérience significative dans la gestion d'un service vie scolaire
- Sera capable de proposer une stratégie construite de gestion des ressources humaines qui permettent aux personnels contribuant à la vie scolaire, de pouvoir exercer leurs missions avec efficacité et dans une perspective réfléchie de développement professionnel.
- Sera en capacité de proposer et de formaliser des outils et des actions de formation, partagés avec l'ensemble de la communauté éducative, pour assurer le bon fonctionnement du service vie scolaire.

- Sera capable, de travailler en équipe et en complémentarité au sein d'une équipe qui peut comporter plusieurs CPE.